



Titre de sejour visiteur/vie privée et familiale

Par **korena123**, le **10/02/2009** à **13:19**

Bonjour

Je suis croate, arrive en France (Nice) il y a 2 ans avec mon petit ami qui travail ici (disposant biensur d'une carte de sejour temporaire salarie). Jusqu'a cette annee j'avais etudie le francais et pendant l'ete je suis rentre en Croatie. La, a l'Ambassade de France en Croatie j'avais demende une visa pour pouvoir rester en France au moins une annee avec mon copain et il m'ont autorise visa visiteur avec laquelle je suis entre en France en Novembre.

Ici nous avons signe le PACS, et apres j'etais a la Prefecture de Nice et il m'ont donne la recipisse de demande de carte de sejour (pour la cds visiteur). J'ai demande si c'est possible (comme on a signe le PACS et on peut prouve qu'on a vecu ici en France ensemble depuis 2 ans) obtenir la carte de sejour vie privée et familiale. Ils ont repondu que c'est juridiquement impossible parce que je suis entré en France avec un visa visiteur. Mais si je n'etais pas entree en France avec ce visa visiteur (si j'etais entree sans visa!!) que cela serait possible!! Et je ne savais pas qu' on peut faire comme ca, si je savais avant, je ne demanderais pour le visa, ni attendrais 2 mois pour ce visa, ni payerais 100 euro pour le recevoir!!!

Est-il vrai, si c'est le cas, y at-il moyen de changer le statut de la CDS visiteur au vie privée et familiale et comment faire? Quel serait le cas si nous décidons de nous marier?

Je voudrais travailler ici et je sais que je pourrais trouver travail sans problemme comme je parle 4 langues et je la diplome Master, mais avec la cds visiteur ce n'est pas possible.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agreer mes salutations distinguees.

Par **pump**, le **20/06/2009** à **17:20**

Bonjour,

Avez vous trouvé une réponse à votre probleme ?

Peut on changer de statut ? Comment faire ? Je suis dans la meme situation

merci